

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC - UDAP 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70
Courriel : contact@caue47.com
Site : www.caue47.com

La direction régionale des affaires culturelles (qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42
Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr
Site : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine
Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38
Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr
Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : fondation@caue47.com
Site : www.fondation-patrimoine.org

Crédits photographiques : CAUE47 et T.Mazzoni - Juin 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Samedi 22 juin 2019 - Circuit découverte

Restauration des statues Église Saint Jean Baptiste - Antagnac

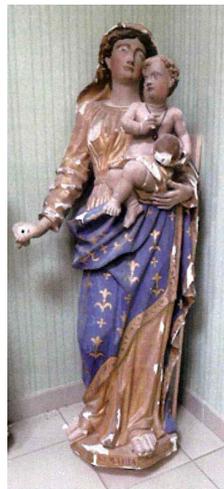


Le projet / En septembre 2015, la commune d'Antagnac constate le vol de deux statues présentées dans des niches de la nef de l'église Saint-Jean-Baptiste. Les deux œuvres sont retrouvées et restituées très vite mais le vol, le stockage des œuvres dans de mauvaises conditions et les multiples manipulations ont entraîné la dégradation des deux statues avec notamment la perte de nombreux fragments de matière.

La commune a donc souhaité assurer la restauration des deux statues avant de les remettre en place.



Porteur du projet / Commune d'Antagnac



photographies
Tiziana Mazzoni



Caractéristiques des œuvres / Les deux statues représentent une Vierge à l'enfant et Saint Antoine. D'une hauteur approximative de 140 cm, elles sont toutes deux inscrites au titre des Monuments historiques. Datées du XVIII^e siècle, elles sont en bois et sont peintes et dorées.

Le constat d'état avant restauration montre que les statues sont victimes d'attaques d'insectes xylophages avec la présence de nombreux trous d'envols. Le bois présente également des fentes et des décollements importants. L'avant-bras droit de la Vierge est même désolidarisé du reste de la sculpture.

Pour ce qui est de la couche picturale et de la dorure, des marques d'usure et de nombreuses lacunes sont notables, de même que des soulèvements et des décollements de matière.

Les niches de présentation montrent pour leur part des problèmes d'humidité (condensations, remontées capillaires). La couche picturale est lacunaire et la dorure est altérée.

Nature des travaux réalisés / La restauratrice a tout d'abord procédé à un dépoussiérage à la brosse puis par aspiration. La surface a été décrassée. Les fentes repérées dans le bois ont été consolidées à l'aide d'une résine acrylique. Cette technique a été retenue car elle présente le mérite de la réversibilité, la résine pouvant être diluée facilement. Les décollements et les trous d'envols visibles sur le bois ont également été traités à la résine. Le bois a ensuite été traité contre l'infestation des insectes.

Concernant la couche picturale et les dorures, la matière soulevée a été refixée et collée à la résine. Les lacunes ont d'abord été mastiquées et comblées à l'aide d'un mélange de colle naturelle de peau de lapin et de sulfate de calcium. Les retouches sur mastics ont ensuite été réalisées à l'aquarelle, toujours selon le principe de réversibilité puis la surface a été vernie.

Les niches ont été reprises de la même manière, à la résine pour la consolidation et la fixation de la couche picturale puis par masticage et traitement à l'aquarelle. Pour finir, les statues ont été fixées dans leur niche pour éviter tout vol ou chutes.

Maîtrise d'œuvre / Arthéo47 (M^{me} Tiziana Mazzoni)

Date de réalisation des travaux / 2016

Montant global des travaux / 11 500 € HT

Aides financières /

DRAC Nouvelle-Aquitaine : 3 375 €

Souscription populaire via la Fondation du patrimoine : 1 316 €

Glossaire /

Réversibilité : Principe fondamental de restauration. Les interventions doivent pouvoir se reproduire en sens inverse à tous moments, y compris dans un futur plus ou moins lointain. L'avenir de l'œuvre doit rester ouvert aux techniques et aux interventions qui nous sont ultérieures.

C'est aussi la réversibilité qui assure aux interventions le respect de la vérité historique, dans la mesure où on peut toujours retrouver l'identité du tableau, dans son origine et son historicité. La réversibilité est aussi une condition sine qua non de sécurité pour le tableau, car ce qui ne pourrait être défait pourrait, si c'est mal fait ou si c'est une erreur, poser de gros problèmes.

Masticage : Les manques de matière dans la couche picturale sont comblés à l'aide de ce que l'on appelle un mastic. Le mastic est généralement composé d'un mélange de colle naturelle et de sulfate de calcium. Il permet une remise à niveau et sert ensuite de support à la couche picturale rajoutée.